



## Les cartes électorales sont arrivées dans nos boîtes !!! *Prud'hommes*



Comme plus de 18 millions de salariés, vous avez dû recevoir à votre domicile votre carte d'électeur pour voter le 3 décembre aux élections prud'homales. C'est le moment de la vérifier pour savoir si vous êtes bien inscrit, dans le bon collège électoral, la bonne section de vote et la bonne commune.

Attention, si vous votez à Paris, le vote électronique par internet vous est proposé. Votre carte d'électeur comporte des informations telle que : votre collège d'inscription (employeurs ou salariés), la section à laquelle vous êtes rattaché (industrie, commerce, agriculture, activités diverses, encadrement), votre commune d'inscription l'adresse du bureau de vote et ses horaires d'ouverture.

### Prenons le temps de la vérifier

**Avant de ranger précieusement votre carte, vérifiez les informations qui y figurent**



Si vous n'êtes pas d'accord sur votre inscription, sur votre collège, votre section ou votre commune d'inscription ? Vous avez le droit d'exercer un recours gracieux. devant le maire de la commune de votre inscription (ou celle où vous considérez devoir être inscrit) entre le 19 septembre et le 20 octobre 2008 inclus. Au-delà de cette date, les recours contentieux, pourront être déposés du 21 octobre au 3 décembre inclus devant le tribunal d'instance.

## Cas particulier des électeurs salariés à Paris

Cette année, les électeurs qui votent à Paris, peuvent voter aux élections prud'homales par Internet. Afin de valider leur vote, leur carte d'électeur contiendra des codes d'accès confidentiels (avec un identifiant et un mot de passe), sous une partie à gratter. La réponse à une question personnelle confirmera la reconnaissance de l'électeur pour que le vote se fasse en toute sécurité.

### Et si vous ne l'avez pas reçue ?

► **Vérification par internet** A partir du 19 septembre 2008, vous pouvez vérifier votre inscription sur une liste électorale prud'homale, en consultant ce site ([www.prudhommes.gouv.fr](http://www.prudhommes.gouv.fr) / rubrique « vérification de l'inscription pour les électeurs »).

► **Vérification en mairie** Dès le 19 septembre 2008, vous pouvez demander à consulter les listes électorales pour vérifier votre inscription.

### Quand et comment voter ?



- **Les électeurs inscrits sur les listes électorales à Paris** pourront voter par Internet du 19 novembre au 26 novembre 2008. Il s'agit d'un vote réel : en clair, si vous choisissez le vote électronique, vous ne pourrez plus voter à l'urne ou par correspondance. Le portail de vote ouvrira le 19 septembre pour vous permettre de tester l'accès au système de vote et de vérifier votre inscription.



- **Vote à l'urne le 3 décembre prochain** dans le bureau de vote dont les coordonnées figurent sur votre carte.



- **Tous les électeurs pourront voter par correspondance.** Le matériel de vote par correspondance sera envoyé avec les professions de foi syndicales à la mi-novembre 2008. N'oubliez pas de signer votre carte d'électeur et de la renvoyer avec votre bulletin. **La lettre doit être postée avant le 29 novembre 2008.**